

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

### RENDU PUBLIC LE 18 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 6 octobre 2020.

#### **1 A 04/ ADMINISTRATION GENERALE**

1/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, un droit de saisine citoyenne du Conseil Municipal et a approuvé le règlement d'application y afférent.

2/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal afin de prendre en compte cette nouvelle modalité d'interpellation de saisine citoyenne.

3/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pendant l'année 2019 et a délégué au Maire ou à son représentant la faculté de saisir celle-ci toutes les fois que nécessaires et dans tous les cas sur les projets intéressant les services publics communaux.

4/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'adhésion de la Commune au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).

#### **05 A 10/FINANCES**

05/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Bagneux à l'Agence France Locale – Société Territoriale permettant ainsi en prenant part à son capital de multiplier le panel des prêteurs et d'assurer le financement pérenne des opérations d'investissement.

06/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget principal de la Commune afférent à l'exercice 2020 comme suit :

## Section de fonctionnement

DEPENSES		674 062,00 €	RECETTES		674 062,00 €
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	6042	-322 845,00 €	042	777	2 975,00 €
	60623	148 545,00 €		<b>Total 042</b>	<b>2 975,00 €</b>
	60628	-13 000,00 €	70	70321	247 000,00 €
	60631	14 250,00 €		70384	260 000,00 €
	60632	-16 850,00 €		70632	-6 000,00 €
	60636	-6 700,00 €		7066	-271 450,00 €
	6065	300,00 €		7067	-70 839,00 €
	6068	-1 515,00 €		70688	-10 000,00 €
	6132	-1 400,00 €		7082	-10 000,00 €
	6135	-47 364,00 €		70848	-1 500,00 €
	615221	207 200,00 €		70878	-6 250,00 €
	6156	-7 000,00 €		<b>Total 70</b>	<b>130 961,00 €</b>
	6184	27 090,00 €	73	73111	111 270,00 €
	6238	-24 628,00 €		7318	39 647,00 €
	6247	50 000,00 €		7362	25 000,00 €
	6248	-9 069,00 €		7381	100 000,00 €
	6251	-19 000,00 €	<b>Total 73</b>	<b>275 917,00 €</b>	
	637	-12 000,00 €	74	74718	127 125,00 €
	<b>Total 011</b>	<b>-34 586,00 €</b>		7473	38 933,00 €
	012	6216		15 000,00 €	7478
6218		53 766,00 €	<b>Total 74</b>	<b>-45 737,00 €</b>	
64111		360 000,00 €	75	7588	-10 000,00 €
<b>Total 012</b>	<b>428 766,00 €</b>	<b>Total 75</b>		<b>-10 000,00 €</b>	
65	6542	10 000,00 €	77	7718	251 946,00 €
	65541	-67 118,00 €		773	87 000,00 €
	65548	32 400,00 €		7788	-19 000,00 €
	6574	130 400,00 €	<b>Total 77</b>	<b>319 946,00 €</b>	
<b>Total 65</b>	<b>105 682,00 €</b>				
66	66111	-90 000,00 €			
	<b>Total 66</b>	<b>-90 000,00 €</b>			
67	6711	7 000,00 €			
	6714	-15 000,00 €			
	6718	220 000,00 €			
	673	52 200,00 €			
<b>Total 67</b>	<b>264 200,00 €</b>				

## Section investissement

DEPENSES		660 431,00 €	RECETTES		660 431,00 €
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040	13911	2 975,00 €	024	024	248 771,00 €
	<b>Total 040</b>	<b>2 975,00 €</b>		<b>Total 024</b>	<b>248 771,00 €</b>
16	1641	1 000,00 €	10	10226	-320 000,00 €
	<b>Total 16</b>	<b>1 000,00 €</b>		<b>Total 10</b>	<b>-320 000,00 €</b>
20	2031	-115 000,00 €	13	1311	45 100,00 €
	2051	-58 820,00 €		1312	12 000,00 €
<b>Total 20</b>	<b>-173 820,00 €</b>	1313		-19 607,00 €	
21	21312	-200 000,00 €		13158	8 041,00 €
	21318	-200 000,00 €		1321	-120 000,00 €
	2152	-165 000,00 €		1322	-214 100,00 €
	2182	75 000,00 €		1323	-51 338,00 €
	2184	84 000,00 €		13251	-112 500,00 €
	2188	36 246,00 €		13258	-32 780,00 €
<b>Total 21</b>	<b>-369 754,00 €</b>	1328		836 078,00 €	
23	2313	1 043 530,00 €		1342	344 478,00 €
	2315	69 800,00 €		<b>Total 13</b>	<b>695 372,00 €</b>
<b>Total 23</b>	<b>1 113 330,00 €</b>	20		2158	36 288,00 €
26	261		85 300,00 €	<b>Total 20</b>	<b>36 288,00 €</b>
	<b>Total 26</b>	<b>85 300,00 €</b>			
27	275	1 400,00 €			
	<b>Total 27</b>	<b>1 400,00 €</b>			

07/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses, communiqué par le comptable public, pour un montant de 3 476,65 euros, en fonction de la répartition suivante :

Au titre de 2015 : 259,59 €

Au titre de 2018 : 781,44 €

Au titre de 2019 : 1 583,63 €

Au titre de 2020 : 851,99 €

08/ Dans le cadre de la mise en recouvrement des participations communales, le comptable public de la commune nous a informés de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues par certains débiteurs pour les exercices 2014 à 2019. Le Conseil Municipal a donc accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 49 393,61 €

09/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSCRIF) au titre de l'année 2019 (voir annexe)

10/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, la prise de participation de la Commune de Bagneux au capital social de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val de Marne (SADEV 94) pour un montant total de 304 200 euros en numéraires par souscription de 156 actions à la valeur nominale de 1 950 euros, soit 3 % du capital social de la SADEV 94.

Madame Yasmine BOUDJENAH a été désignée pour représenter la ville au Conseil d'Administration de la SADEV 94 et à l'assemblée générale de la SADEV 94.

## **11/ HABITAT**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement TFPB des bailleurs SEQUENS et Hauts-de-Seine Habitat pour les années 2021 et 2022 sur le territoire de la Commune et a autorisé Madame le Maire à les signer . Ces avenants ont pour objet la prolongation desdites conventions pour les années 2021 et 2022.

## **12 A 15/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention attributive de subvention au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 de l'Ile-de-France et du Bassin de Seine d'un montant de 34 000 euros pour aider à financer une nouvelle instance sous la forme d'une coordination locale linguistique réunissant des partenaires locaux et institutionnels impulsée par le centre social Jacques Prévert.

Cette coordination partenariale a pour ambition de structurer et de proposer une offre de service globale et adaptée aux besoins des balnéolais (lutte contre l'illettrisme et l'alphabétisme – accompagnement vers l'accès aux droits particulièrement sur les question de la lutte contre la fracture numérique et de la dématérialisation des démarches administratives

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création et la mise en place d'un Conseil Local de la Transition Ecologique (CLTE) ainsi que ses modalités.

Ce conseil local est une instance visant à favoriser la capacité des balnéolais.e.s à se saisir des questions liées à la transition écologique tout en permettant leur montée en compétence, l'essaimage d'idées et de pratiques vertueuses en matière de transition et la possibilité d'être directement impliqué.e.s. dans l'élaboration des politiques publiques municipales gravitant autour de la transition.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le marché « prévention et médiation sociale » avec la société PROMEVIL et a autorisé Madame le Maire de le signer, avec un montant minimum de 150 000 € HT et un montant maximum qui varie selon les années de la manière suivante :

- 250 000 € HT maximum pour la 1<sup>ère</sup> année
- 350 000 € HT maximum pour la 2<sup>ème</sup> année
- 450 000 € HT maximum pour la 3<sup>ème</sup> année
- 550 000 € HT maximum pour la 4<sup>ème</sup> année

15/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 € à la Croix Rouge Française au regard des missions réalisées sur le territoire communal.

## **16 A 17/ JUMELAGE**

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, a décidé à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel des maires de villes et villages de France et présidents de conseils départementaux en approuvant une convention de parrainage de solidarité entre la Commune de Bagneux et la Commune de Fassayel en Palestine et a autorisé Madame le Maire à la signer. La volonté de Bagneux est de voir respecter le droit international, en particulier le droit des Palestiniens à vivre libre et en paix avec tous ses voisins.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Commune de Bagneux et l'Association Douleurs Sans Frontières et a autorisé Madame le Maire à le signer. Cet avenant a pour objectif de soutenir financièrement à hauteur de 5 000 euros les actions menées par DSF auprès de la population de Vanadzor, ville jumelée

avec Bagneux depuis 1968 et qui a été particulièrement touchée cette année en raison de la pandémie mondiale de covid 19 ainsi que de la guerre débutée le 27 septembre 2020 dans le Haut-Karabakh.

## **18/ ANRU**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Commune, la société SEQENS et M. Jean François Furmond relative à la mise à disposition d'un mur pour la réalisation d'une exposition photographique éphémère à la résidence Debussy sis rue Debussy à Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer. Le montant de la participation financière de la commune s'élève à 21 580 euros

## **19 A 23/ AMENAGEMENT URBAIN**

19/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du débat au cours duquel ont été examinés les principes et éléments constitutifs des conditions d'ouverture des commerces de détail les dimanches pour l'année 2021 tels que définis ci-dessous :

**Liste 1 :** s'agissant de l'ensemble des catégories de commerces de détail sauf le commerce de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de motocycles :

- dimanche 24 janvier 2021 : premier dimanche des soldes d'hiver ;
- dimanche 23 mai 2021 : moi de mai comprenant de nombreux jours fériés ;
- dimanche 5 septembre 2021 : rentrée scolaire ;
- dimanche 19 décembre 2021 : dimanche précédant Noël ;
- dimanche 26 décembre 2021 : dimanche précédant le Nouvel An.

**Liste 2 :** s'agissant des commerces de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de motocycles :

- dimanche 14 février 2021 : fin des soldes d'hiver et précédant les vacances de février ;
- dimanche 18 avril 2021 : premier dimanche des vacances et précédant les ponts de mai ;
- dimanche 16 mai 2021 : préparation des congés d'été ;
- dimanche 27 juin 2021 : préparation des congés d'été ;
- dimanche 17 octobre 2021 : premier dimanche des vacances de la Toussaint.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert gratuit au titre des biens de retour au profit de la Commune de Bagneux des parcelles figurant au tableau annexé, dans le cadre de l'aménagement par la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val de Marne (SADEV 94) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) écoquartier Victor Hugo.

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le transfert de propriété au titre de biens de retour au profit de la commune de Bagneux de l'équipement public la Crèche Graine de Lune, correspondant aux lots de copropriété n°1 et 133.

22/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville de Bagneux et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue avec ce dernier, au cours de l'année 2019.

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention entre la Commune et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) relative à la réalisation d'une étude, au conseil et à la cession des droits d'auteur quant à la programmation du projet urbain de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

## **24 A 30/ SERVICES TECHNIQUES**

24/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire d'engager les dépenses d'investissement par anticipation (tableau en annexe).

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°3 au marché n°670901 à passer avec la société DALKIA relatif à la fourniture de chauffage, de ventilation et de climatisation et a autorisé Madame le Maire de le signer. Cet avenant a pour objectif de prendre en compte l'évolution des bâtiments communaux avec la construction de l'école Niki de St Phalle et du Relais Assistantes Maternelles, l'installation d'un système de chauffage à l'église Saint Hermeland ainsi que la réhabilitation de la crèche des Rosiers, le matériel modifié dans certains sites et que le projet éphémère amène à utiliser des nouveaux locaux.

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les accords cadre à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien et grosses réparations dans les bâtiments communaux, années 2021 à 2024, comme suit :

- Réalisation de travaux de Maçonnerie, Plâtrerie, Isolation, Carrelage, à passer avec la société SARL COPROM,
- Réalisation de travaux de Couverture, Charpente, à passer avec la société COBAT,
- Réalisation de travaux de Menuiseries Bois et PVC, à passer avec la société RENOUX BOURCIER SAS
- Réalisation de travaux de Serrurerie, métallerie, Vitrierie, à passer avec la société ERI SASU,
- Réalisation de travaux de Plomberie, Sanitaires, Chauffage, à passer avec la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT utb SA SCOP,
- Réalisation de travaux de Electricité CFO, CFA, à passer avec la société A.CABOCHE ET CIE,
- Réalisation de travaux de Plafonds suspendus, cloisons, à passer avec la société ERI SASU,
- Réalisation de travaux de Revêtement de sol, à passer avec la société MARIETTE,
- Réalisation de travaux de Peinture, Ravalement, à passer avec la société PEINTISOL,
- Réalisation de travaux de Etanchéité, à passer avec la société COBAT,
- Réalisation de travaux de Occultations, Stores, Rideaux, à passer avec la société FERMETURES MORATIN SARL, ,
- Réalisation de travaux de Tous corps d'état, à passer avec la société SAS ACROBAT,

- Réalisation de travaux de Démolition, Déconstruction, Désamiantage, à passer avec la société AVENIR DECONSTRUCTION,
- Réalisation de travaux de Reconnaissance de sol et études géotechniques, à passer avec la société GEOLIA SAS.

27/ Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue entre la Commune, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Société du Grand Paris (SGP) et l'avenant n°1 à la convention relative à la réalisation de prestations de coordination générale autour des quartiers au nord de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à les signer. Les avenants ont pour objectif de prolonger de six mois les conventions, soit jusqu'au 30 juin 2021.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la charte de végétalisation citoyenne des espaces publics établie dans le cadre des permis de végétaliser et a autorisé Madame le Maire à la signer.

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'accord-cadre d'entretien, de maintenance et de réalisation des travaux neufs sur les réseaux d'arrosage automatique avec la société N2B ARROSAGE et autorisé Madame le Maire à le signer. Le montant du marché comprend un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT, conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois soit une durée totale de 4 ans.

30/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le marché de prestation de services « Abattage, dessouchage, élagage d'arbres, entretien forestier et défrichage par l'éco-paturage sur divers sites appartenant à la Commune de Bagneux » à passer avec la société SAS TERIDEAL L'EDEN VERT et a autorisé Madame le Maire à le signer. Le montant total du marché comprend un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 150 000 € par an.

## **31/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019.

## **32 A 34/ TARIFS**

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la revalorisation des tarifs des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

*S'agissant de la location des salles municipales Gabriel-Péri et Foyer Coudon aux particuliers une journée par week-end pour les événements familiaux le samedi ou le dimanche de **8h00 à 20h00** :*

<b>2020</b>	<b>2021</b>
318 €	324 €

Il y a lieu de fixer le montant de la caution à 600 €.

*S'agissant des tarifs de la location des salles aux organismes et entreprises de Bagneux, soit les salles Gabriel-Péri, Paul-Vaillant-Couturier, René-Cros, Claude-Marty, Pierre-Causse, Gabriel-Cosson, Lucien-Caillat, les salles du Foyer Coudon, des Bas Longchamps, du Pavillon Daniel-Féry, salle de réunion de la maison des sports et la cafétéria du parc Omnisports :*

2020	2021
213 €	217 €

Les associations balnéolaises bénéficient, dans le cadre du fonctionnement de leurs activités associatives, en fonction des disponibilités, à titre gracieux du prêt de salles municipales. Ces prêts sont valorisés dans le cadre des subventions indirectes.

*S'agissant des tarifs de la location de l'espace Marc-Lanvin :*

2020		2021	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
1 816 €	481 €	1 852 €	490 €

Il y a lieu de fixer le montant de la caution de l'Espace Marc-Lanvin à 800 €.

*S'agissant des tarifs de la location de la salle des fêtes :*

2020		2021	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
Tarifs selon tableau ci-joint	520 €	Tarifs selon tableau ci-joint	530 €

Le tarif horaire par heure supplémentaire pour la location de la salle des fêtes aux associations balnéolaises est fixé à 184 € et le montant de la caution de la salle des fêtes aux associations balnéolaises est fixé à 800 €.

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :



**S'agissant des tarifs des concessions funéraires applicables :**

Concessions	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Quinzenaire enfant	125 €	128 €
Quinzenaire	208 €	212 €
trentenaire	521€	531 €
Quinzenaire columbarium	489 €	499 €

**S'agissant des tarifs des taxes funéraires :**

Taxes	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Taxe de convoi	63€	64 €
Taxe caveau provisoire 30 jours	32 €	33 €
jour supplémentaire	4,53 €	4,62 €
Taxe de dispersion des cendres	53 €	54 €
Taxe de gravure sur la colonne du souvenir	84 €	86 €

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

Prestations	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Creusement 1,50 m	190,98 € HT (229,21 € TTC)	194,83 € HT (233,79 € TTC)
Creusement 2 m	238,75 € HT (286,51 € TTC)	243,53 € HT (292,24 € TTC)
Exhumation (par cercueil)	155,33 € HT (186,40 € TTC)	158,44 € HT (190,13 € TTC)
Réduction de corps (par corps)	47,75 € HT (57,30 € TTC)	48,71 € HT (58,45 € TTC)

Ouverture et fermeture de sépulture pour inhumation d'urne	260,12 € HT (312,15 € TTC)	265,33 € HT (318,39 € TTC)
Creusement d'une niche pour l'inhumation d'un reliquaire	60,68 € HT (72,83 € TTC)	61,91 € HT (74,29 € TC)
Creusement d'une niche pour l'inhumation d'une urne	43,35 € HT (52,02 € TTC)	44,22 € HT (53,06 € TTC)
Exhumation d'une urne	43,35€ HT (52,02 € TTC)	44,22 € HT (53,06 € TTC)
Nettoyage de sépulture	26,01 € HT (31,21 € TTC)	26,53 € HT (31,83 TTC)

## **35 A 37/ EDUCATION**

35/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention entre la Commune de Bagneux et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) relative à l'attribution d'une aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement (ALHS) pour l'année 2020 d'un montant de 80 460 euros et a autorisé Madame le Maire à la signer.

36/ Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le principe de la transformation des classes de découverte en classes de ville pour l'année scolaire 2020-2021 et a décidé le principe de la gratuité de ce dispositif.

37/ Le Conseil Municipal a prorogé, à l'unanimité, la suppression de l'encaissement de l'acompte de 20 % du prix total du séjours de vacances au moment de la confirmation d'inscription et a fixé le délai de prévenance pour les cas d'annulation à quinze jours calendaires avant la date de début de l'inscription sous peine de facturation totale de la prestation du séjour.

## **38 A 40/ JEUNESSE**

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF des Hauts-de-Seine relatif au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) jusqu'au 30 juin 2021 et a autorisé Madame le Maire à le signer.

39/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros aux jeunes majeurs et aux jeunes diplômés dans les conditions suivantes :

- en premier lieu, atteindre l'âge de la majorité civile au plus tard le 31 décembre de l'année de l'exercice budgétaire en cours ;
- en second lieu, obtenir l'un des diplômes suivants lors de l'année scolaire effective au 31 décembre de l'année de l'exercice budgétaire en cours :

- Diplôme national du brevet ;
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
- brevet d'études professionnelles (BEP) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ;
- brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) ;
- Baccalauréat ;
- diplômes de l'enseignement supérieur.

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mandat à passer entre la Commune et la société UP dépositaire des chèques cadeaux « CADHOC », pour l'émission, la livraison et le suivi de gestion des chèques cadeaux pour les jeunes majeurs et jeunes diplômés et a autorisé Madame le Maire à la signer.

#### **41/ CULTURE**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de verser à l'Association Le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) une subvention complémentaire exceptionnelle à la subvention communale annuelle d'un montant de 40 000 euros afin de soutenir cet équipement artistique phare de la Ville encore en développement. Le Conseil Municipal a approuvé,, l'avenant n°15 à la convention d'objectifs à passer avec le PPCM et a autorisé Madame le Maire à le signer.

#### **42/ RESTAURATION**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les propositions émises par les membres élus de la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date du 9 octobre 2020.

#### **43/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2020 relative à l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine d'un montant de 15 908 euros pour l'organisation et le fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et a autorisé Madame le Maire à la signer.

#### **44 A 49/ PERSONNEL**

44/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, à compter du 16 décembre 2020 comme suit :

## FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2ème cl	52		3	55
Adjoint administratif principal de 1ère cl	25		4	29
Rédacteur principal de 2ème classe	12		3	15
Attaché principal	10		2	12
Attaché hors classe	1		1	2

## FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	212		6	218
Adjoint technique principal de 2ème cl	133		19	152
Adjoint technique principal de 1ère cl	83	1	12	94
Agent de maîtrise	20		8	28
Agent de maîtrise principal	23		1	24
Ingénieur hors classe	0		1	1

## FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
ATSEM principal de 1ère classe	10		2	12
Aux.de puériculture principale de 2ème cl	38		4	42
Aux.de puériculture principal de 1ère cl	10		2	12
EJE de 2ème classe	11	2	1	10
EJE de 1ère classe	7		2	9
EJE de classe exceptionnelle	1		1	2

## FILIERE SECURITE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Brigadier chef principal	5		1	6

## FILIERE ANIMATION

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint d'animation principal de 2ème cl	32		5	37
Adjoint d'animation principal de 1ère cl	1		1	2
Animateur principal de 2ème cl	5		1	6
Animateur principal de 1ère cl	7		1	8

## FILIERE SPORTIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Educateur A.P.S.	3		1	4

45/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 85 emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans les filières suivantes :

	Emplois non permanents à temps complet répondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
Filière technique (adjoint technique, technicien...)	25
Filière administrative (agent d'accueil, assistant administratif, chargé de projet ou d'étude...)	10
Filière animation (adjoint d'animation, animateur)	20
Filière médico-sociale (ATSEM, aux. de soins, aux. de puéricultrice, EJE, puéricultrice, infirmier, médecin, psychologue...)	20
Filière sportive (éducateur sportif,...)	5
Filière culturelle (chargé d'enseignement,...)	5

46/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours au sein des effectifs de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagneux.

47/ Le Conseil Municipal a mis à disposition, à l'unanimité, de la Directrice Générale des Services (DGS) de la Commune de Bagneux, en raison des missions qui lui sont confiées, un véhicule de fonction.

48/ Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité absolue, un logement de fonction par nécessité absolue de service à la Directrice Générale des Services (DGS) de la Commune de Bagneux.

49/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, des indemnités de fonction allouées aux adjoints et adjointes au Maire et aux conseillers et conseillères municipaux délégués de Bagneux.

## **50 A 52/ VOEUX**

50/ Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le vœu sur la situation en Arménie et au Haut-Karabakh comme suit :

« Considérant que le 27 septembre 2020, une offensive militaire a été lancée par l'Azerbaïdjan avec le soutien de la Turquie ;

Considérant que des milliers de victimes ont été touchées par des frappes aériennes dans le cadre du conflit, notamment au Haut-Karabakh ;

Considérant que près de 90 000 habitants du Haut-Karabakh ont dû quitter leur foyer du fait des bombardements par l'armée de l'Azerbaïdjan ;

Considérant que des centaines de civils ont été tués ou blessés du fait du conflit ;

Considérant que des dégâts importants ont été portés aux infrastructures du Haut-Karabakh et à de nombreuses habitations ;

Considérant que de nombreux élus français se sont mobilisés appelant à la reconnaissance du Haut-Karabakh dont une « proposition de résolution sur la reconnaissance de la République d'Artsakh » déposée le 19 octobre 2020 à l'Assemblée nationale et une « proposition de résolution portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh » votée par le Sénat le 25 novembre 2020 » ;

Considérant qu'un cessez-le-feu a été conclu le 9 novembre 2020 sous l'égide de la Russie qui arrête les positions occupées à cette date par les deux armées au détriment de la population du Haut-Karabakh et du peuple arménien et les milliers de déplacés qu'il a occasionnés ;

Considérant que de ce fait, le Haut-Karabakh est menacé dans son existence ;

Considérant que le Conseil municipal de Bagneux, le 6 octobre 2020, a approuvé une déclaration de soutien à la Ville de Vanadzor ;

Considérant qu'il est nécessaire de venir en aide aux populations arméniennes touchées par cette crise ;

Considérant le jumelage entre la commune de Bagneux et la ville de Vanadzor en Arménie, datant de 1968 ;

Considérant l'importance des liens indéfectibles entre la commune de Bagneux et le peuple arménien, à travers le jumelage mais aussi le rôle joué par la diaspora arménienne dans l'histoire de notre ville ;

Considérant le soutien par la commune de Bagneux aux missions de lutte contre l'exclusion et de soutien psychologique effectuées par l'association « Douleurs sans Frontières ».

Le Conseil municipal demande au gouvernement français de

- lever son interdiction faite aux collectivités territoriales d'entretenir des relations avec le

Haut-Karabakh afin de permettre l'arrivée de l'aide humanitaire dont ce territoire a urgemment besoin ;

- reconnaître la République d'Artsakh. ».

51/ Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le vœu relatif à la forte détérioration de la situation des différents acteurs associatifs et les mesures de soutien à mettre en œuvre comme suit :

« Le Conseil municipal de Bagneux souhaite :

- qu'un élargissement des avantages fiscaux, notamment sur les cotisations, soit accessible au plus grand nombre de structure associative et que les modalités pour y avoir droit soient facilitées ;
- que les déductions d'impôts de 75 % et 66 % soit accessibles aux autres associations que celles d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique et les organismes d'aide aux personnes en difficulté par un assouplissement des dispositions législatives existantes ;
- que l'accès au fonds de solidarité pour les associations soit clarifié, facilité et simplifié ainsi que pour les prêts garantis par l'État ;
- que soit également créé un fond de stabilisation ouvert aux associations non-employées, en complémentarité des dispositifs existants, pour intervenir en soutien au fonctionnement des associations locales. Ce fond, dont le principe des attributions doit être totalement transparent, pourrait être porté dans le cadre du Fonds de développement pour la vie associative ;
- qu'il soit porté une attention toute particulière à la situation des associations et examinées toutes les mesures de soutien exceptionnel qui pourraient s'avérer nécessaire, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention et en leur accordant un regard bienveillant. »

52/ Le Conseil Municipal a rejeté le vœu concernant le changement de nom de l'école Rosenberg.